

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Délibération n° 16.CP.I.68 du 29 février 2016

Tarification des vaccinations pratiquées
au Centre Départemental de Vaccination.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

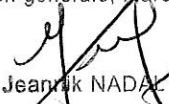
LA COMMISSION PERMANENTE, à l'unanimité,

FIXE à compter du 1^{er} avril 2016, les tarifs des vaccinations pratiquées
au Centre Départemental de Vaccination comme suit :

- Fièvre jaune : 50 €
- Hépatite A : 30 €
- Hépatite B : 9 €
- Fièvre typhoïde : 30 €
- Vaccin contre les méningocoques de sérogroupe ACYW135 : 47 €
- Vaccin méningococcique A+C : 34 €

Les recettes relatives à ces vaccins seront encaissées par la régie de recettes du Centre
Départemental de Vaccination et versées au Budget général du Département sur le compte
934-48-7588.

Pour le Président et par délégation,
le Vice-président chargé des finances,
administration générale, marchés publics,


Jean-ik NADAL